

# Commune de TAILLEBOURG Compte-Rendu du Conseil Municipal

# Jeudi 15 décembre 2016 à 20h30, à la Mairie de Taillebourg

sur convocation du 11 décembre 2016

#### Mairie de Taillebourg

2, place du Marché 17350 Taillebourg Tel: 05 46 91 71 20 Fax: 05 46 91 79 42 taillebourg@mairie17.com www.taillebourg17.fr

Présents : M. TEXIER, M. COVELA RODRIGUEZ, M. GALLAIS, Mme GUIBERTEAU, M. CHEVALIER, Mme BEAUBEAU, Mme RICHAUD, M. GUILLOT, M. GANTHY Philippe.

Absent : M. Jean-François DECQ

Absents excusés : Mme ALBERT a donné pouvoir à M. Guillaume COVELA RODRIGUEZ

M. ARROYO-BISHOP a donné pouvoir à M. Philippe GANTHY

Invitée: Mme HARVOIRE

Secrétaire de séance : Monsieur GANTHY

M. TEXIER propose de modifier l'ordre du jour et d'ajouter les points suivants :

- 16) Election Miss GLAMPLUS
- 17) Affaire de la pollution du Puits
- 18) 1000 Ecoles contre le gaspillage

Vote : tous pour

#### L'ordre du jour est donc le suivant:

- 1) Adoption du PV du CM du 17 Novembre 2016
- 2) Délibération : Pont Dormant-Avenant-Marché complémentaire
- 3) Délibération : Attribution de compensation 2016 pour la rétrocession, aux communes, des équipements communautaires
- 4) DM « Voirie CdC »
- 5) DM « Admission en non-valeur »
- 6) Sécurité Routière lettre au Préfet Référent Sécurité Routière
- 7) Contrats de Ruralité
- 8) Statuts et conformité des pontons flottants sous convention avec la CdC et en cours de rétrocession
- 9) Réunion Camping-Car-Park
- 10) Modification du PLU Lotissement du Vallon des Mottes Projet Ecole
- 11) Adhésion à la Fondation du Patrimoine
- 12) Eclairage de la Tour Grilles de protection Salles XVème siècle
- 13) Service Civique
- 14) Travaux de voirie en cours (route des Maçons, route du Péré, point à temps)
- 15) Objets trouvés
- 16) Election Miss GLAMPLUS
- 17) Affaire de la pollution du puits
- 18) 1000 Ecoles contre le gaspillage
- 19) Ouestions Diverses

# 1) Adoption du PV du CM du 17 Novembre 2016

Vote : tous pour

# 2) Délibération : Pont Dormant-Avenant-Marché complémentaire

#### OBJET : Pont Dormant - Avenant - Marché complémentaire

Dans le cadre du marché de restauration du Pont Dormant du Château de Taillebourg, une moins-value, une plus-value et des prestations complémentaires doivent être réalisées pour les 2 lots du marché public. Un avenant doit être signé avec chacune des entreprises retenues. M. TEXIER expose au conseil municipal les détails :

#### Avenant au Lot 1 – Echafaudages

L'avenant a pour objet de contractualiser, dans le cadre de l'opération de restauration générale du pont-dormant du château de Taillebourg :

- une moins-value sur des prestations non réalisées, suite à des modifications de plannings (réduction de deux mois du temps global du chantier) et une optimisation des installations à mettre en place (selon bilan financier ci-joint) :
  - Diminution du temps de location des échafaudages du passage voûté ;
  - Déplacement de l'escalier en cours de chantier et diminution de la location ;
  - Déplacement de la sapine en cours de chantier et diminution de la location ;
  - Non mise en place de la passerelle permettant un accès provisoire à la terrasse du château (pose/location/dépose).
- une plus-value suite à une modification de la gestion du chantier entraînant un allongement du temps de location d'échafaudages (selon bilan financier ci-joint) :
  - Montage et location non plus consécutifs mais simultanés des échafaudages des élévations du pont : prolongement du temps de location permettant d'atteindre 5 mois d'intervention.
- des prestations complémentaires pour assurer la fermeture d'une brèche présente dans la contrescarpe, à proximité du site d'intervention. Les prestations complémentaires sont les suivantes :
  - Selon devis de travaux supplémentaires « Mur de soutènement effondré Taillebourg » du 4 novembre 2016.

Montant total pour l'avenant n°1 au lot 1 – Echafaudage : 2 257,73 € TTC

Rappel du Marché initial : 28 610,53 € HT

Montant de l'Avenant n°1 : + 1 881,44 € HT

#### Montant du marché après avenant n°1:

 $\begin{array}{ll} \text{March\'e initial:} & \textbf{28 610,53} & \textbf{\o HT} \\ \text{Avenant n°1:} & +\textbf{1 881,44} & \textbf{\o HT} \\ \end{array}$ 

 Total:
 30 491,97 € HT

 TVA (20%):
 6 098,39 €

 Soit Montant Total:
 36 590,36 € TTC

➤ Avenant au Lot 2 – Maçonnerie – Pierre de taille

L'avenant a pour objet de contractualiser, dans le cadre de l'opération de restauration générale du pont-dormant du château de Taillebourg :

- une moins-value suite (selon bilan financier ci-joint) :
  - à un réajustement des quantités réellement exécutées ;
  - à la réduction de certaines prestations :
    - Pose de deux exutoires métalliques (trop-pleins) au droit de la chaussée du pont et non 8 comme prévu initialement.
  - à des prestations non réalisées :
    - o Annulation de l'installation d'un sanitaire de chantier ;
    - Dépose/repose du portail d'entrée ;
    - o Modification du traitement de finition des parements en moellons du passage voûté.
- une plus-value suite (selon bilan financier ci-joint) :
  - à un réajustement des quantités réellement exécutées ;
  - à l'extension de certaines prestations : nettoyage de l'ensemble des revers des parapets du pont ;
  - à la modification du principe d'évacuation des eaux pluviales de la chaussée du pont-dormant.
- des prestations complémentaires, à proximité du site d'intervention. Les prestations complémentaires sont les suivantes :
  - Selon devis de travaux supplémentaires n°161103 02 : « Déblaiement de l'éboulement d'une travée du rempart » établi le 3 novembre 2016.

Rappel du Marché initial: 103 483,99 € HT

Montant de l'Avenant n°1: + 4 436,60 € HT

#### Montant du marché après avenant n°1:

 Total:
 107 920,59
 € HT

 TVA (20%):
 21 584,12
 €

 Soit Montant Total:
 129 504,71
 € TTC

#### ➤ Marché complémentaire au Lot 2 : Maçonnerie-Pierre de taille

La réalisation des travaux de chaussée sur le pont dormant a mis en évidence l'absence de tout réseau d'évacuation des eaux pluviales de la terrasse du château, nécessitant de trouver une solution alternative pour la bonne gestion des eaux d'écoulement de cette voirie. A proximité du site d'intervention, une portion de la contrescarpe de la douve sèche est aujourd'hui effondrée. Cette brèche s'est présentée comme une opportunité pour y dissimuler un nouveau conduit acheminant les eaux de la chaussée du pont dans le fossé situé en contre-bas. Ce choix permet, outre la gestion efficace des eaux pluviales, de réaliser la mise en sécurité et la restauration de cette portion de mur ruiné.

L'économie totale réalisée sur le marché de base de restauration du pont (différence entre l'estimation établie en phase étude et la consultation des entreprises et les moins-values dégagées sur le chantier même) permet d'absorber la plus grande partie du coût que représente ces travaux complémentaires (augmentation totale de 17% par rapport à l'estimation initiale de la maîtrise d'œuvre).

Le présent marché complémentaire a donc pour objet le remaillage de la brèche de la contrescarpe.

Le montant du marché complémentaire s'élève à 51 027,10 € HT, soit 61 232,52 € TTC, conformément au devis descriptif et estimatif n°16110303 « reprise d'une brèche dans la contrescarpe », établi le 3 novembre par l'entreprise.

#### Récapitulatif financier – lot n°2 : Maçonnerie-Pierre de taille :

		€НТ	€ TTC
Marché initial		103 483,99 €	124 180,79 €
Avenant n°1	4,29 %	4 436,60 €	5 323,92 €
Marché complémentaire	49,31 %	51 027,10 €	61 232,52 €
Total marchés travaux		158 947,09	190 737,23 €

Monsieur le Maire expose en résumé, que la « réfection du rempart au niveau de la brèche » prise en compte dans le chantier « Pont Dormant » coûterait au total 28 909,06 € HT à la municipalité pour des travaux estimés à 75 000 € HT ( 57 345,14 € HT de travaux + réinstallation des bases de travail des entreprises, des échafaudages, des transferts de matériel + rémunération de l'Architecte compte-tenu d'une nouvelle opération + rémunération d'une nouvelle mission du coordinateur sécurité + les temps et frais de dossier de secrétariat, de mise en concurrence et de publicité).

En considérant que sur le principe, cette modification de « **réfection du rempart au niveau de la brèche** » n'appelle pas d'observation particulière de la part du Conservateur régional des monuments historiques (courrier du 7 décembre 2016),

#### Monsieur le maire soumet au vote du conseil ces avenants et le marché complémentaire :

#### Vote : tous pour.

Monsieur TEXIER propose que la commune achète des jardinières pour protéger des véhicules les caniveaux et bordures du nouveau pavement du Pont Dormant. Quatre modèles différents (taille, contenance et prix) avec des variantes de couleurs sont proposés. En prenant en considération plusieurs facteurs tels que le poids total des bacs, l'aspect esthétique et l'aspect technique de l'installation de ces bacs, le conseil municipal décide d'acheter 6 jardinières blanches (100x34x43cm/110kg/951 pour 6 x 103€) à notre fournisseur SEDI équipement.

#### Vote : tous pour.

# 3) <u>Délibération : Attribution de compensation 2016 pour la rétrocession, aux communes, des équipements communautaires</u>

# OBJET : Attribution de compensation 2016 pour la rétrocession, aux communes, des équipements communautaires

Monsieur le Maire informe que par délibération du conseil communautaire du 11 juin 2015 approuvant la nouvelle définition de l'intérêt communautaire, des rétrocessions d'équipements aux communes ont été opérés n'étant plus classés d'intérêt communautaire.

A cet effet, la CLETC du 1er février 2016 avait approuvé les montants provisoires des ressources transférées, affectées à ces charges pour les communes concernées dans l'attente de la validation du compte administratif 2015 et la correction des montants d'attributions de compensation des 19 communes de l'ancien secteur de Saint-Jean d'Angély dans le cadre du transfert de la compétence scolaire jusqu'en 2030.

La CLETC s'est donc à nouveau réunie le 17 octobre 2016 pour approuver les montants définitifs des ressources transférées dans le cadre de la rétrocession des équipements aux communes.

A cet égard, il est proposé de valider les montants des attributions de compensations définitifs pour 2016 figurant dans le rapport annexé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- ADOPTE les montants des attributions de compensation définitifs pour l'exercice 2016
- RAPPELLE que le versement de l'attribution de compensation s'effectue par douzième.
  - > Vote: 1 contre, 10 pour.

#### Décision modificative n°3 « Voirie CdC »

La voirie communale d'intérêt communautaire est restée dans l'actif des communes sans transfert de biens. Le Conseil Communautaire des Vals de Saintonge a décidé que le remboursement de l'emprunt contracté par la CDC du pays Savinois pour le financement des travaux "voirie" était, à compter de 2016, à la charge des communes concernées. Les communes doivent donc rembourser à la CDC cette contribution. Cette charge est prévue au budget aux articles 168758 et 661132. Suite aux mails de Madame la Trésorière des finances publiques, il convient d'imputer cette dépense sur l'article 65541. Par conséquent, il est nécessaire de transférer les sommes prévues aux articles susmentionnés sur l'article où la dépense sera réellement effectuée de la manière suivante:

Modification budgétaire n°3 Objets:

#### INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
168758 (16): Autres groupements	-6 130,29	021 (021): Virement de la section de fonct	-6 130,29
	-6 130,29		-6 130,29

#### **FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023): Virement à la section d'investis	-6 130,29		
65541 (65): Contrib. Fonds compens. char	6 971,82		
661132 (66): Au GFP de rattachement	-841,53		
	0,00		
Total Dépenses	-6 130,29	Total Recettes	-6 130,2

> Vote: tous pour.

#### Délibération « Admission en non-valeur »

# OBJET : Admission en non-valeur :

Sur proposition de Madame la Trésorière par courrier explicatif, Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal qu'une dette datant de 2009 relative à des impayés de loyers (Gîtes communaux) ne pourra pas être recouvrée (surendettement et décision effacement de dette) et qu'il convient d'établir une admission en non-valeur, compte-tenu que le recouvrement sera impossible.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- décide de statuer sur l'admission en non-valeur de ladite dette
- dit que le montant total s'élève à deux cent cinquante-sept euros et trois centimes (257,03 €).
- dit que les crédits sont inscrits en dépenses au budget (compte 6541) de l'exercice en cours.

#### **>** Vote: 2 abstentions − 7 pour − 2 contre

#### Sécurité Routière - lettre au Préfet - Référent Sécurité Routière

M. Le Préfet a écrit aux Maires de Charente-Maritime suite au bilan d'accidentologie des deux dernières années qui laisse apparaître que « les routes de notre département sont particulièrement marquées par l'insécurité routière », et que les accidents mortels en Charente-Maritime sont trop élevés. Les causes principales des accidents recensés en 2016 sont : alcool et/ou stupéfiants, pertes de contrôle consécutives à des vitesses non adaptées et refus de priorité.

Dans le but d'impulser une nouvelle dynamique à la lutte contre l'insécurité routière, M. Le Préfet a souhaité que la sécurité routière soit déclarée grande cause départementale pour 2017. Les actions locales en matière de sécurité routière vont se multiplier (sensibilisation au risque routier des personnels municipaux et intercommunaux, mise en place d'action de prévention et d'éducation routière, information des citoyens grâce aux outils de communication tels que les bulletins municipaux, les sites internet, affichage dans les communes...).

Pour porter conjointement avec les services de l'État cette dynamique, M. Le Préfet demande qu'un élu réfèrent soit nommé au sein de la collectivité. M. TEXIER qui veut suivre de près ce dossier, se propose comme référent sécurité routière.

# Vote: Tous pour

M. TEXIER lit au conseil municipal un courrier cosigné (avec les dossiers en copie) de M. le Maire de Grandjean, Daniel TRICOT, à destination de M. Le Préfet, où les élus l'interpellent sur les suites données à leurs dossiers et de leurs précédentes demandes de sécurisation des carrefours et des lieux dangereux dans les deux communes et qui sont « à l'étude » auprès des services de voirie du Département



Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime, 38 rue Réaumur, 17 000 La Rochelle

Taillebourg, le 14 Décembre 2016

Objet : Votre courrier du 23 Novembre - Sécurité routière - Accidents de la route

Monsieur le Préfet,

Un terrible accident a eu lieu sur le territoire des communes de Taillebourg-Grandjean, au niveau du carrefour de la D124 et de la D127, le 04 Décembre, entrainant la mort d'un jeune homme très apprécié sur nos deux communes.

Si la configuration des lieux ne semble pas être directement responsable de la très grande violence du choc, mais imputable à l'œuvre d'un « chauffard », les accidents semblent récurrents au niveau de ce carrefour. Aussi, nous vous demandons d'inciter les services compétents à réfléchir sur la sécurisation de ce carrefour et à être intransigeant en matière des contrôles de sécurité routière.

Au-delà de ce « point devenu noir » que nous avons à déplorer sur notre commune, la population est régulièrement confrontée à des individus d'une extrême dangerosité.

Comme vous pourrez le découvrir dans nos documents joints, nous avons établi un dossier sur des témoignages et des observations d'incidents récurrents puis nous avons alerté les services de voirie départementale sur les points qui nous semblent les plus dangereux.

Nous avons d'ailleurs, depuis cette date, d'autres événements à y intégrer.

Ces points « noirs » où en devenir d'être un jour nommé ainsi, nous préoccupent réellement (pose d'un radar pédagogique) et nous avons fait des propositions (participation financière, installation de ralentisseurs, modification des limites d'agglomérations, etc..) au service départemental de voirie dont nous attendons les conclusions (enquête de vitesse, du nombre de véhicules, faisabilité, etc.).

Nous trouvons d'ailleurs quelque peu « inapproprié », la réflexion d'un de ces agents qui nous mettait en garde « de ne pas faire trop de sécurité là où il n'y avait jamais eu de mort, car c'était au lendemain des modifications apportées que nous risquions d'en avoir! ».

En effet, nous savons tous, qu'en dehors de l'analyse des statistiques, la prévention des risques n'est pas quelque chose de réellement quantifiable et dont il est difficile de faire la « publicité » compte tenu que le principe de la dite prévention est que les événements ne surviennent jamais.

A la lecture des enregistrements de notre radar pédagogique qui donne des vitesses de plus de 100km/h sur une limitation de 50 km/h à l'approche d'un pont qu'empruntent cyclistes et des piétons, nous sollicitons de nouveau la plus grande fermeté auprès des grands excès de vitesse et de ces conducteurs qui « terrorisent » nos habitants.

Dans l'attente de contrôles réguliers des forces de Gendarmerie et d'un soutien réel du service départemental de

Nous vous prions d'agréer, monsieur le Préfet, nos salutations respectueuses.

Le Maire de Taillebourg,

Pierre TEXIER

Le Maire de Grandjean, Daniel TRICOT

4.7

2, place du Marché 17350 Taillebourg - Tel : 05 46 91 71 20 - Fax : 05 46 91 79 42 - email : taillebourg@mairie17.com - Site : www.taillebourg17.fr

# 7) Contrats de Ruralité

L'Etat a créé les contrats de ruralité pour favoriser l'attractivité des territoires ruraux et l'amélioration de la qualité de vie des habitants. Le premier Contrat de Ruralité couvrira la période 2017-2020. Ensuite, les contrats de Ruralité seront conclus pour une durée de 6 ans. Le Contrat de Ruralité « flèche » des crédits prioritaires sur les projets structurants du territoire dans les domaines suivants : accès aux services de soins, revitalisation des centres-bourgs, attractivité du territoire, mobilités, transition écologique et cohésion sociale.

Dans le cadre de l'élaboration du Contrat de Ruralité Vals de Saintonge 2017-2020, la Communauté de Communes des Vals de Saintonge doit recenser les projets sur la période 2017-2020 et les « prioriser ». Une grille de critères sera appliquée afin de déterminer les projets prioritaires du territoire. A titre d'exemples, les projets présentés par la commune peuvent être argumentés au vu des critères suivants :

- S'inscrire dans une ou plusieurs thématiques du Contrat de Ruralité
- Inexistence d'un projet similaire sur la commune ou dans les communes limitrophes
- Générer des ressources nouvelles pour le territoire : emplois, population, services à la population ou aux entreprises
- Les projets économiques devront créer des retombées économiques directes ou indirectes.
- Qualifier le cadre de vie
- Créer du lien social
- Préserver l'environnement

M. TEXIER remercie Philippe et Nadine GANTHY pour leur large contribution à l'élaboration du dossier de candidature. Ce dossier a dû être monté très rapidement. Chaque année, la commune pourra présenter 3 projets en fonction des axes prévus. Les deux projets présentés par la commune sont :

- La construction d'un nouveau groupe scolaire qui s'inscrit dans le projet sur les axes : Attractivité du territoire, transition écologique et cohésion sociale. Il va toucher un public diversifié : les élèves, les parents d'élèves, ainsi que l'ensemble de la communauté éducative (personnels divers).
- Le projet Patrimoine Architectural et Paysager (dont la remise en état sanitaire du Patrimoine) et la participation à la Trame verte et bleue qui s'inscrit également sur les axes d'attractivité du territoire, transition écologique et cohésion sociale. Il va toucher un public plus large avec la population locale, les scolaires et les touristes.

### 8) Statuts et conformité des pontons flottants sous convention avec la CdC et en cours de rétrocession

Suite au courrier de la CdC reçu en mairie le 28 novembre, demandant aux communes concernées de participer au coût de « grutage » des pontons flottants (dans le cadre de leur mise en conformité) de l'ancienne CdC sous convention avec la Mairie de Taillebourg , M. GALLAIS et M. TEXIER ont écrit au Président de la Communauté de Communes des Vals de Saintonge en l'informant que le conseil municipal devait être tenu informé de la situation, des nombreuses interrogations que soulèvent ce dossier et notamment du coût réel de la rétrocession que la municipalité de Taillebourg ne votera pas forcément.

Cette position semble avoir été adoptée par d'autres communes concernées. La Communauté de Communes, sur demande des services du Conseil Départemental, a programmé une réunion de concertation. M. GALLAIS a assisté à cette réunion ce jeudi 15 décembre 2016 avec des représentants de communes, de membres de la CDC Vals de Saintonge, le service des voies d'eaux.... Beaucoup de problèmes ont été énoncés (précipitation dans le traitement du dossier pour l'homologation des pontons et de l'éventuelle rétrocession des pontons aux communes, manque de chiffrage précis des différentes étapes, les inconvénients de la réalisation des travaux au mois de janvier 2017, le déplacement des bateaux actuellement sur les pontons, et la prise en compte des aléas climatiques et environnementaux tels que la marée et les éventuelles inondations...)

Au final, la communauté de communes se rendant compte de l'ampleur des choses à réaliser, M. GODINEAU a décidé de repousser au mois d'octobre 2017 la réalisation des travaux sur les pontons. Affaire à suivre lors des prochains conseils municipaux.

#### 9) <u>Réunion Camping-Car-Park</u>

Une réunion a eu lieu aujourd'hui, jeudi 15 décembre 2016, avec des professionnels pour adapter le projet à la configuration des lieux. Pendant cette réunion, les conditions d'entrée sur le parking ont été définies et notamment l'emplacement du poste-barrière pour laisser l'accès des parcelles privées et du Verger Patrimonial aux propriétaires et aux promeneurs.

En revanche, l'emplacement des containers pour les ordures doit être modifié. Il est envisagé de le déplacer vers les espaces libres de la gare.

#### 10) Modification du PLU - Lotissement du Vallon des Mottes - Projet Ecole

#### Modification du PLU:

Monsieur le Maire donne au Conseil Municipal un compte rendu des deux réunions, avec les institutions associées, qui se sont déroulées les 6 et 13 décembre. La première, pour la déclaration de projet dans le cadre de la mise en compatibilité du PLU pour réaliser du groupe scolaire.

M. BOIZUMAULT, Maire d'Annepont, membre du SIVOS Taillebourg – Annepont et M. TEXIER ont affirmé leur volonté commune de construire ce groupe scolaire et surtout de garder l'École et ses classes à Taillebourg.

Des remarques de la DDTM ont été faite :

- Prévoir des « cheminements doux » (piétons-vélos en sécurité) pour les élèves d'Annepont
- Penser à ne pas créer une « désertification » des commerces présents dans le centre bourg

#### Lotissement du Vallon des Mottes :

S'il n'y a pas d'avis contraire de l'Architecte des Bâtiments de France au permis d'aménager, dès le mois de février 2017 les travaux pourront débuter.

#### Commission préfectorale de Sécurisation des Ecoles :

M. TEXIER informe le conseil municipal qu'il a été nommé membre de la Commission Préfectorale pour la sécurisation des écoles et qu'à ce titre, il a participé à une première réunion, le jeudi 15 Décembre, à la Sous-Préfecture de Saintes.

#### 11) Adhésion à la Fondation du Patrimoine

Le prix est de 50,00 € minimum pour les communes de moins de 1 000 habitants. Le conseil municipal décide de renouveler son adhésion à la Fondation du Patrimoine, partenaire dans le dossier « Pont Dormant » pour un montant de 80,00 €.

#### 12) Eclairage de la Tour - Grilles de protection – Salles XVème siècle

M. GANTHY et M. TEXIER ont installé 7 spots (- de 500 watts au total) pour l'éclairage de la Tour et fabriqué :

- une trappe en galva pour fermer l'accès du haut de la tour et éviter que l'eau rentre dans les étages
- des grilles de protections pour condamner tous les accès à la Tour par l'extérieur.

#### Dénomination des Salles du Château :

Pour éviter des problèmes de compréhension et de clefs :

Les Salles voûtées sont les salles qui ont été rénovées et les Salles XVème sont celles situées sous la Tour.

#### 13) Service Civique

Lorsque les travaux et les projets mettant en valeur le patrimoine architectural, urbain et paysager seront avancés, M. TEXIER proposera de prendre une personne en « service civique ».

Il énonce les modalités : Une personne en service civique perçoit environ 600 € par mois (400 € financés par l'Etat, 100 € par la collectivité, et éventuellement 100 € par le RSA, selon la situation du bénéficiaire). Il pourrait être positionné sur le patrimoine architectural, urbain et paysager et articuler des liaisons avec les activités touristiques, scolaires et périscolaires.

M. CHEVALIER propose que l'association Les Baladins du Comte de Taillebourg soit contactée afin d'envisager un temps partagé emploi/salaire pour le fonctionnement de l'association. L'association n'ayant pas les ressources financières pour employer une personne à temps pleins, elle cherche des solutions pour relancer son activité.

M. TEXIER répond que l'association peut elle aussi faire, à titre personnelle, un dossier « service civique » et que si ce « service civique » est proposé au sein de la mairie, il concernera l'ensemble des associations qui s'emploie sur les activités touristiques, scolaires et périscolaires.

# 14) Travaux de voirie en cours (route des Maçons, route du Péré, point à temps)

La route des Maçons est en travaux sous responsabilité du Département. M. GALLAIS interpelle le conseil municipal sur la dangerosité pour les piétons empruntant cette route. Monsieur le Maire évoque le manque de concertation entre les services du Département et de la commune sur la préparation et la finalité des travaux.

Les travaux sur la route du Péré ont débuté, sous commande de la Municipalité, pour une réfection totale courant 2017.

Suite à l'inondation de certains champs, M. CHEVALIER, M. GALLAIS et M. TEXIER ont constaté qu'un habitant avait réalisé des travaux, sans autorisation, pour modifier le niveau d'eau afin de réapprovisionner un étang privé. Dés qu'il a été prévenu, Monsieur le Maire a demandé que les installations mises en place soient supprimées. Cela a permis de retrouver un niveau normal des cours d'eau.

M. CHEVALIER énonce les travaux de voirie pour lesquels une commande de 8 000 € a permis la rénovation, en point à temps, des chemins les plus abîmés sur la commune : route basse de la Brossardière, route de la Vergne, Rue du Plantis, route de la station).

Une commande de 4 tonnes d'enrobé a permis le déflashage ou le bouchage de petits trous sur le reste de la voirie.

D'autres travaux seront réalisés en début d'année 2017.

La commune a loué un camion aspirateur à la CDC des Vals de Saintonge pendant 2 jours pour ramasser les feuilles tombées principalement en bord de Charente. Deux agents du service technique ont participé à cette opération.

Un fossé d'évacuation des eaux pluviales a été curé route de la gare.

### 15) Objets trouvés

La commune rappelle qu'une caisse des objets trouvés est en mairie. Passé un délai de 1 an et 1 jour, les objets se trouvant dans cette caisse seront donnés à des associations, œuvres caritatives ou emmenés directement à la déchetterie.

#### 16) Election Miss GLAMPLUS

Suite à une demande de réservation de la Salle des Fêtes à titre gratuit pour l'élection de Miss GLAMPLUS, le conseil municipal rappelle que la commune a défini des tarifs. En raison de la fréquentation de la salle des fêtes par les scolaires, la location de la salle des fêtes sera possible du vendredi soir au dimanche soir au tarif en vigueur pour les personnes extérieures.

#### 17) Affaire de la pollution du Puits

Suite au courrier du Procureur de la République « des faits reconnus mais du classement sans suite, pour prescription », de la plainte de la commune dans le cadre de la pollution du « Puits pollué», Monsieur le Maire a rencontré l'avocat en charge de ce dossier pour envisager les suites à donner. Lors de cette rencontre, le conseiller juridique a encouragé M. TEXIER à poursuivre son action et à saisir le doyen des Juges pour poursuivre au civil et au pénal. Après avoir exposé aux membres du conseil municipal les observations formulées par l'avocat, Monsieur le Maire souhaite connaître la position du conseil municipal.

La décision de poursuivre, ou non, l'action en justice est reportée au prochain conseil municipal, après que le courrier de l'avocat ait été réceptionné.

#### 18) 1000 Ecoles contre le gaspillage

La candidature de l'Ecole de Taillebourg pour le projet 1000 écoles et collèges contre le gaspillage alimentaire a été retenue. Cela permet de bénéficier du dispositif d'accompagnement contre le gaspillage, de former les agents et de sensibiliser les scolaires qui mangent à la cantine. Il faut compléter des informations pour proposer des interventions en adéquation avec les spécificités de l'établissement.

M. GANTHY et M. COVELA RODRIGUEZ vont travailler sur ce dossier.

#### 19) Questions Diverses

- M. GANTHY : demande des informations sur la rétrocession de la voirie du lotissement de la Tour Saint Louis Monsieur le Maire répond qu'il manque toujours une signature du fait de la vente en cours de l'immeuble
- M. COVELA RODRIGUEZ informe que des parents d'élèves se stationnent devant la sortie d'une habitante de la place du marché, l'empêchant de partir travailler. M. COVELA RODRIGUEZ demande que la signalisation au sol soit refaite.
   Monsieur le Maire demande à monsieur CHEVALIER de programmer l'opération
- M. COVELA RODRIGUEZ demande que les agents de la municipalité installent les chaises pour le spectacle de Noël.
- Mme GUIBERTEAU redemande le nettoyage du lampadaire rue de la gare.
- Mme BEAUBEAU informe que la commission du personnel, après convocation de candidats, a décidé de nommer Mme HARVOIRE (adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe) sur le poste de secrétaire de mairie. Les « Cado-chèques » pour les agents ont été commandés.
- Prochaine réunion le 12 janvier 2017 à 20h30.
- Vœux vendredi 20/01/2017 à 18h30.

Fin de la réunion 23h50